

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 décembre 2021 à 19h30

Salle communale

Sont présents : M. B. PINGET, Président

Mmes A. BATARDON, M. BARRAS CAVE, M. BESSAT,
M. CHERBULIEZ, M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT, C.-F. MATTHEY
et F. MAYE, Conseillères municipales

MM. J.-M. BALDIN, F. BARRO, L. BERNHEIM, J. CHARLES, O. DUC,
J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, S. LUISIER,
Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX, X. TREYVAUD, S. ZANICOLI et
C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux

Y assistent : M. J.-M. MARTIN, Maire
M. C. ROBERT, Conseiller administratif
Mme A. TAGLIABUE, Conseillère administrative
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme A. GALIOTTO, Secrétaire générale adjointe
Mme S. BETTI, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal des séances du 12 octobre 2021 et du 16 novembre 2021.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Pour une étude d'agrandissement du P+R situé à la douane de Veyrier – Rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 25 novembre 2021.
5. Concours pour un équipement mixte communal (locaux communaux associatifs et administratifs et surfaces d'activités et de logements destinés à la location) sis sur les parcelles n^{os} 2457, 2458, 4845 (prop. n°21.22) – Rapports de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale du 2 décembre 2021 et de la commission des finances, sécurité et administration du 7 décembre 2021.
6. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Crédit complémentaire pour la mise en séparatif des collecteurs du hameau de Sierne (prop. n°21.23)
 - b) Crédits budgétaires supplémentaires 2021 (prop. n°21.24)
 - c) Réfection des collecteurs collectifs privés route de Veyrier 148 (prop. n°21.25)

d) Pose de containers pour des vestiaires de foot provisoires à Veyrier-village (prop. n°21.27)

7. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Sécurisation du chemin Jules-Edouard-Gottret (20 km/h) – projet de motion.

b) Veyrier s'engage dans la transition énergétique et exploite son potentiel solaire photovoltaïque avec SIG éco-21 – projet de motion.

8. Questions et divers.

Le président ouvre la séance. Il indique qu'en raison de la situation sanitaire, le masque doit être porté pendant toute la séance sauf pour la personne qui prend la parole.

M. ROBERT informe que le Conseil administratif retire la proposition 6d de l'ordre du jour, soit le «Droit de préemption sur la vente parcelle n°3785 sise au n°150 chemin des Marais». En effet, après réception d'un courriel du futur acquéreur et consultation auprès de l'avocat conseil de la commune, étant donné que le Conseil administratif précédent s'était déjà prononcé, en 2017, sur cette parcelle avec le même projet et avait renoncé à son droit de préemption, il s'agit donc maintenant d'un cas de vente classique, où ni l'Etat ni la commune ne peuvent intervenir. C'est donc à tort que le notaire a envoyé cet acte de vente à la commune en lui demandant de bien vouloir se déterminer sur ses droits de préemption. C'est également à tort que l'Etat a fait la même demande.

Mme BESSAT propose de rajouter au point 7b de l'ordre du jour un projet de motion déposé par l'ensemble des groupes politiques intitulé «Veyrier s'engage dans la transition énergétique et exploite son potentiel solaire photovoltaïque avec SIG éco-21». Elle tient à s'excuser pour les échanges tardifs en précisant que M. BALDIN n'y est pour rien.

L'ajout de ce point 7b à l'ordre du jour est accepté par 23 oui et 1 abstention.

1. Approbation du procès-verbal des séances du 12 octobre 2021 et du 16 novembre 2021

Le président rappelle que l'approbation du procès-verbal du 12 octobre avait été laissée en suspens lors de la dernière séance. Dorénavant, les interventions seront retranscrites in extenso dans les procès-verbaux. Il est à noter qu'il s'agit d'un usage du Conseil municipal de la commune et qu'il ne s'agit pas d'une exigence de la LAC, qui fixe des modalités beaucoup plus vagues et moins exigeantes. Selon l'usage du Conseil municipal de Veyrier, les interventions sont toujours retranscrites en entier. En outre, lorsque le contenu de l'intervention orale diffère de l'intervention écrite, l'enregistrement fait foi.

Le procès-verbal du 12 octobre 2021 est accepté par 22 oui, 1 non et 1 abstention.

M. ZANICOLI, en lien avec son intervention à la page 14 du procès-verbal du 16 novembre 2021, constate que l'entièreté de cette dernière n'a pas été retranscrite. Il

souligne qu'il a parlé de respect. Il rappelle que M. DUC avait envoyé une phrase mythique en disant «Sauveurs du monde Veyrier-Ensemble». Ces phrases doivent être écrites. Il demande que tout ce qui a été dit soit noté dans le procès-verbal.

Le président demande la formulation précise de ce qui a été dit.

M. ZANICOLI répond que l'intervention était spontanée et qu'il ne se rappelle pas exactement ce qu'il a dit. L'enregistrement fera foi.

Le président indique que le procès-verbal sera corrigé en fonction de l'enregistrement.

Le procès-verbal du 16 novembre 2021 est accepté par 23 oui et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

a) **Le président** rappelle que, le 12 octobre 2021, les Conseillers municipaux s'étaient opposés à la décision de l'Association des communes genevoises (ACG) de financer un nouveau système informatique pour la gestion des ressources humaines (SIRH). Ce système ne concernait pas les petites communes. Il aurait été préférable qu'il ne soit pas proposé sous cette forme. Malheureusement, il aurait fallu que trente communes s'y opposent pour faire annuler la décision. Seules deux communes s'y sont opposées, Veyrier et Pregny-Chambésy. Cette décision va donc entrer en force.

b) **Le président** fait un point de situation sur le dossier des membres suppléants du Conseil municipal pour la prochaine législature. Le secrétaire du Conseil municipal, M. MONNAT, est en train de travailler sur un projet de résolution qui sera présenté lors d'une prochaine séance. Il indique que cela sera bien avant 2025. En outre, une autre modification sera faite concernant le mode de vote décrit dans le règlement. Le règlement mentionne que le vote se fait à main levée. Le règlement devra donc être modifié sur ce point en indiquant que le vote peut également se faire de façon électronique.

c) **Le président** informe que le bureau du Conseil municipal a reçu deux lettres. La première lettre de l'Association des Intérêts de Vessy (AIV) a été envoyée au Conseil municipal et concerne le rejet de la délibération du Conseil municipal du 13 avril 2021, soit celle qui a été l'objet d'un référendum. Les signataires demandaient qu'elle soit communiquée à tous les membres du Conseil municipal, ce qui a été fait par le biais de CMnet. Le bureau a donc choisi de ne pas en donner lecture puisque tout le monde a pu en prendre connaissance au préalable.

M. GÄMPERLE indique qu'à la lecture de cette lettre adressée au Conseil administratif et au Conseil municipal, le groupe Veyrier-Ensemble s'étonne du ton employé dans ces courriers, dans lesquels l'AIV se permet de dicter la marche à suivre aux instances politiques. Ils ne pensent pas qu'il s'agit de son rôle. À chacun ses responsabilités.

Mme GAUTROT mentionne que le résultat du référendum communal sur les Grands Esserts appelle une réaction des élus. Les élus attendent maintenant du Conseil administratif un plan qui intègre le vote des Veyrites dans le suivi du projet des Grands Esserts. Le résultat de la votation sur le projet de délibération des Cirses est clair. Les Veyrites ont choisi une construction réfléchie et bien planifiée des Grands Esserts. Les Vert'libéraux resteront vigilants à ce que les préoccupations des résidents de la commune soient dûment prises en considération. Ils attendent des engagements pour résoudre le problème de mobilité. À propos du projet architectural, ils seront attentifs à ce que les surfaces et gabarits soient respectés. Concernant les étapes de construction, ils se félicitent que les promoteurs immobiliers, les autorités cantonales et communales aient confirmé, lors des derniers jours de la campagne, la volonté de construire les Grands Esserts en plusieurs étapes, cela dans le respect de l'accord entre l'Etat et la commune de 2012. Ils attendent un plan financier des coûts de fonctionnement des infrastructures à la charge de la commune pour le périmètre des Grands Esserts. L'Etat doit présenter aussi un nouveau projet de PLQ pour construire une école et 400 logements le plus rapidement possible. La population et les associations de quartier doivent être informées de la nouvelle version du projet. Pour finir, le Conseil municipal doit s'assurer que le nouveau PLQ tienne compte de la volonté exprimée par les Veyrites lors du vote. Elle remercie les membres de leur attention.

M. LUISIER indique qu'il n'était pas prévu qu'il prenne la parole sur ce point. Il s'agit d'une réaction à chaud et il a l'impression d'être en plein rêve. En effet, tout ce qui vient d'être dit a été largement pensé par tous les acteurs qui ont contribué à l'élaboration des différents PLQ des Grands Esserts. Rien n'est nouveau. Cela fait des années que des commissaires, des Conseillers municipaux et le Conseil administratif collaborent avec l'Etat pour mettre en place un projet qui s'appelle les Grands Esserts et qui donne satisfaction à la commune et à l'Etat. La commune obtient tout ce qu'elle a demandé. Quand il entend ce genre d'arguments, il a l'impression d'entendre exactement ce que la commune a obtenu jusqu'à présent.

Le président informe que la deuxième lettre de l'AIV concerne l'entrée en force de l'autorisation de construire de la pièce urbaine Maison de Vessy et a été adressée au Conseil administratif avec copie au Conseil municipal. Le bureau a décidé de ne pas en donner lecture car le Conseil administratif doit décider de la suite qu'il entend donner à cette lettre.

3. Communications du Conseil administratif

- a) **M. MARTIN** indique que le cadeau de Noël offert à chaque membre de ce Conseil contient des chocolats achetés auprès de la Fondation Insieme qui défend les intérêts des personnes en situation de handicap mental, ainsi qu'un blanc de Miolan qui a été primé au Concours suisse du vin biologique. Une petite marmite de l'Escalade et un livre sur les chemins de Veyrier, offert par la Mémoire de Veyrier, se trouvent également dans le paquet. Il remercie la Mémoire de Veyrier pour ce livre.

Mme BESSAT remercie le Conseil administratif pour les cadeaux reçus ce soir.

- b) **M. MARTIN** mentionne que la lettre adressée au Conseil administratif de la part de l'Association des Intérêts de Vessy a fait l'objet d'une réponse.
- c) **M. MARTIN** informe que le jury du Mérite s'est réuni le 8 décembre 2021 et a décidé d'attribuer le Mérite de Veyrier 2021 à Mme Corinne Martin-Jaquet. Elle reçoit cette distinction à titre culturel et communautaire pour l'ensemble de son œuvre en tant qu'écrivaine et pour les éminents services rendus à la collectivité, notamment aux sociétés de la commune, en étant la rédactrice du Journal de Veyrier qu'elle quitte après 25 ans à sa tête.

Applaudissements.

- d) **M. MARTIN** informe que le Conseil administratif a décidé d'octroyer une aide d'urgence de CHF 1'000 à la Croix-Rouge suisse dans le cadre de leur action d'aide à la suite des inondations au Soudan du Sud.
- e) **M. MARTIN** informe que le Conseil administratif a reçu une lettre signée par les habitants du chemin Jules-Edouard-Gottret concernant la circulation et demandant notamment que cette zone de rencontre soit plus clairement signalée. Cet aspect sera traité en même temps que le point 7a de l'ordre du jour.
- f) **M. ROBERT**, en réponse à la question posée par Mme MAYE lors de la dernière séance concernant le déplacement du container Nespresso, indique que ni Transvoirie, ni les employés du service des routes et espaces verts n'ont déplacé le container. Il s'agit donc probablement d'un habitant du chemin de la Vieille-Ferme qui a trouvé plus pratique de l'avoir à proximité. Il informe qu'un nouveau container Nespresso a donc été installé au niveau du Grand-Salève.
- g) **M. ROBERT**, en lien avec le nettoyage des arrêts de bus, explique que ce ne sont pas les mêmes personnes qui font le nettoyage selon le type d'arrêt. Lorsqu'il s'agit d'un arrêt fixe avec abribus, un contrat est fait avec une société externe. Lorsqu'il s'agit d'un arrêt sans abribus ou d'un arrêt provisoire, le trottoir est nettoyé soit par le canton, soit par la commune, selon s'il s'agit d'une voie communale ou d'une voie cantonale. Finalement, un employé du service des routes et espaces verts nettoie les alentours de l'arrêt lorsqu'il vide la poubelle qui y est installée. Certains arrêts provisoires n'ont pas de poubelle, ce qui est un peu plus compliqué. Il imagine que Mme MATTHEY faisait référence à l'arrêt du chemin des Marais, où il y a beaucoup de vent et les papiers finissent souvent à côté.
- h) **Mme TAGLIABUE**, en réponse à la question posée par M. PINGET lors de la dernière séance, informe que le Conseil administratif n'a malheureusement pas de possibilité de mettre à disposition des enfants de 1P et de 2P un espace de repos à l'école de Pinchat. Cela sera envisagé lors de la rénovation de cette école, ainsi que d'un éventuel agrandissement qui pourrait inclure des locaux pour un restaurant scolaire et pour le GIAP dans les années à venir.

i) **M. MARTIN** a une communication du Conseil administratif *in corpore* concernant la votation du 28 novembre dernier. «Le Conseil administratif a pris acte avec déception du résultat de la votation du 28 novembre en lien avec le PLQ des Cirses. La raison principale de sa déception consiste en l'important désaveu du Conseil municipal. Les Conseillers municipaux ont travaillé de nombreuses heures en commissions pour comprendre les enjeux et faire des propositions d'amélioration. Certes, cela fait partie du rôle politique des Conseillères et Conseillers municipaux, mais se faire désavouer par une courte majorité des habitants de Veyrier, qui les ont eux-mêmes élus, est certainement une désillusion. Il appartient maintenant au Conseil d'Etat de se positionner par rapport à ce vote, qui remet en cause un préavis non contraignant du Conseil municipal, et de décider de l'avenir de ce PLQ. La semaine dernière, le Conseil administratif *in corpore*, accompagné du président de la commission des Grands Esserts, a rencontré l'Office de l'urbanisme. Ce dernier recevait quatre personnes du Comité référendaire aujourd'hui. Une rencontre commune, Conseil administratif et Comité référendaire avec le magistrat chargé du département du territoire, M. Antonio HODGERS, aura lieu mi-janvier 2022. Le Conseil administratif entend donc attendre le résultat de ces discussions. Cela étant, cette campagne a été vécue avec beaucoup de frustration. Le Conseil administratif était tenu à une grande neutralité dans ses propos ainsi que l'exige le règlement sur l'exercice des droits politiques. Selon celui-ci, l'autorité attente au droit de vote si elle s'écarte de ses devoirs de retenue et d'objectivité, si elle intervient en violation des prescriptions destinées à garantir la liberté des électeurs ou si elle influence l'opinion par d'autres procédés condamnables. Ainsi, pendant plus de sept semaines, le Conseil administratif s'est mis en retrait, peut-être plus qu'il ne le fallait pour contrer certains arguments pour le moins erronés des référendaires. Ces derniers, non contents d'avoir créé un sentiment de peur et de désaveu du Conseil municipal et du Conseil administratif, ont utilisé la menace de saisir les autorités judiciaires compétentes en évoquant ce même règlement. De plus, le Tribunal administratif a été saisi d'une plainte fantaisiste d'un citoyen à l'encontre de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) et du Comité de soutien, plainte qui s'apparentait plutôt à une mesure dilatoire dont le but s'est avéré purement médiatique afin d'installer le doute sur la neutralité des autorités. Bonjour l'ambiance. À titre plus anecdotique, il convient de mentionner aussi la création d'un faux profil Facebook pour attaquer anonymement le Comité de soutien, mais le mystère reste entier sur l'identité de la personne se cachant courageusement derrière. Le Conseil administratif ne se sentant plus muselé outre mesure, il entend ainsi réaffirmer certains points. Hormis le retard pris sur le démarrage des travaux et l'augmentation de 6% de la surface brute de plancher, due à un changement de loi qui prévaut sur une convention, l'accord de 2012 est toujours respecté et rien ne laisse penser qu'il ne le sera pas. Il n'y aura pas de R+7. 40'000 m² de surface brute de plancher seront bien construits après 2030, et sauf recours, les aménagements liés à la mobilité seront mis en place en même temps que les logements qui seront construits. De plus, contrairement à ce qui a été allégué, les Conseillers administratifs précédents ont bien évalué les impacts financiers des Grands Esserts pour la commune. Il rappelle qu'un plan d'investissement décennal reporte régulièrement les investissements en lien avec le quartier. La commune est maintenant une étape plus loin en finalisant avec le canton un planificateur financier

plus complet. Cela étant, il n'est pas possible pour le moment de mesurer les conséquences de cette votation sur le projet global des Grands Esserts. Le risque le plus élevé pour la commune consiste en un retard possible sur la réalisation de l'école et de la crèche, ainsi que sur un non-achèvement des derniers logements en 2034. Pour le Conseil administratif, il n'est pas pensable d'arrêter pendant plusieurs années les travaux avant de construire les derniers logements. Scinder le PLQ en deux parties n'est pas une solution à retenir. Il est facile d'écrire sur un flyer ou d'exprimer en vidéo que refaire deux PLQ ne prendrait que deux à trois mois, sauf que cela prendra deux ans avant qu'il ne soit soumis au vote du Conseil municipal. Cela a été directement confirmé par le département compétent. Cette contre vérité arrangeait certainement le Comité référendaire. Concernant l'école et la crèche, le Conseil administratif doit prendre des mesures en concertation avec le Conseil municipal pour répondre au besoin de places de crèche et de classes d'école primaire, ce dont les familles des centralités de Vessy et Pinchat ont aussi grandement besoin, mesures qui pourraient être mises en place en cas de retard conséquent. Le Conseil administratif reviendra donc prochainement vers le Conseil municipal pour répondre à cette motion votée à l'unanimité. Des coûts additionnels pourraient être budgétés pour créer des infrastructures temporaires, comme l'utilisation de containers préfabriqués. Il ne faut pas oublier que le premier coup de pioche se fera ce printemps 2022 sur la pièce urbaine Maison de Vessy, avec 235 logements qui seront occupés dès 2025, suivis de près par la pièce urbaine de la FIVV qui comptera 120 logements. Concernant un retard conséquent de l'arrivée de nouveaux habitants, il n'est pas nécessaire d'avoir fait polytechnique pour comprendre que la commune ne pourra pas compter sur les rentrées fiscales des habitants des quelques derniers 400 logements pour équilibrer son budget de fonctionnement. Il y a là, au sens du Conseil administratif, une incohérence de la part des référendaires. En conclusion, référendum ou non, résultat de la votation favorable ou non, la montagne de travail pour développer les infrastructures publiques et accompagner ce chantier est considérable. Le Conseil administratif s'y attèlera avec le Conseil municipal même si certains aspects peuvent sembler un peu plus compliqués depuis une dizaine de jours.»

Applaudissements.

4. Pour une étude d'agrandissement du P+R situé à la douane de Veyrier – Rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 25 novembre 2021

Mme BATARDON indique que la dernière commission d'aménagement du territoire et environnement a reçu Mme BEN AMOR, cheffe de projet à l'Office cantonal des transports (OCT). Cette dernière a confirmé que même si la proposition d'un P+R douane de Veyrier n'est pas des plus simples, cela n'est pas impossible. Cette proposition, qui figure également dans le projet de PCom 2030 de la commune, devrait également être intégrée dans l'étude que mène actuellement l'Etat sur la mobilité de Genève-Sud. La commission d'aménagement du territoire et environnement du 25 novembre 2021 a accepté à

l'unanimité de transformer ce projet de motion en résolution. Cela conforte dans l'idée que ce projet a du sens, et quand bien même la commission est consciente qu'il ne règlera pas la mobilité sur l'ensemble de la commune, n'existe-il pas un dicton qui dit «que les petits ruisseaux font de grandes rivières» ? Le souhait du groupe Veyrier-Ensemble est donc de tout mettre en œuvre pour permettre à cette étude d'avancer, c'est pourquoi ils acceptent de transformer ce projet de motion en résolution et de la transmettre aux services de l'Etat.

M. HUTZLI intervient en tant que rapporteur de la commission et en tant que représentant du groupe PDC. Cette motion a été soutenue unanimement lors du Conseil municipal du mois de novembre, car cela pourrait être une des solutions pour améliorer la mobilité et le transit sur la commune de Veyrier. De plus, sous la rubrique «enjeux de la mobilité», ce projet figure dans le futur PDCCom. Il faut relever que la proposition d'un parking d'échange au pied du téléphérique du Salève, du fait de sa situation sur territoire français, rend celle-ci difficilement réalisable. Lors de la séance de la commission d'aménagement du territoire et environnement, il a été indiqué que le parking actuel se trouve sur trois parcelles. Celles-ci font l'objet d'une servitude de limitation de plantation (restriction), afin de préserver la vue depuis le Château de Veyrier. De plus, l'une des parcelles se trouve en zone 4b protégée. Tout cela énoncé, il s'avère d'emblée que le projet d'agrandissement du P+R actuel sera difficile, par le fait de démarches administratives complexes, doublées de problèmes juridiques, de déclassement de zone, de surfaces d'assolement et peut-être d'expropriation. Une responsable de l'OCT a confirmé que la situation n'est pas des plus simples, mais précise que cela n'est pas totalement utopique. En effet, les services de l'Etat travaillent actuellement sur une nouvelle étude de mobilité pour Genève-Sud, à la suite de l'abandon de L1-L2. Cela pourrait faire ressortir des projets mis de côté en son temps. Malgré ces infos, les commissaires pensent que cette motion a du sens. De ce fait, la commission propose, à l'unanimité, de transformer cette motion en résolution et de la transmettre aux services de l'Etat. Le groupe PDC se rallie à cette proposition.

M. PAUTEX souhaite, au nom du groupe PLR, faire une modification de la première invite de cette résolution qui mentionne qu'«une étude de faisabilité soit menée en coopération avec les services de l'Etat pour l'agrandissement du P+R». Il faudrait mettre «qu'une étude de faisabilité soit menée en coopération avec la commune pour l'agrandissement du P+R situé à la douane de Veyrier». Il convient d'inverser étant donné qu'il s'agit d'une lettre envoyée à l'Etat. La mobilité à Veyrier est un sujet majeur. Au vu de l'augmentation constante du trafic pendulaire et de l'abandon des liaisons L1-L2, des solutions pour le futur doivent être trouvées et développées. Les P+R sont, à n'en pas douter, un moyen d'arriver à diminuer le trafic et de transférer vers des modes de mobilité moins polluants, pour autant, bien entendu, que des bus performants soient à disposition. Le PLR a appris que la Fondation des parkings allait transférer les places P+R du parking de l'Uche au parking de la douane. Cela démontre que le lieu est adéquat. Néanmoins, le nombre de place P+R doit augmenter afin que cela soit efficace. Cela ne sera certainement pas simple, au vu de la configuration parcellaire de l'endroit et des déclassements qui devront être entrepris, mais l'Etat étant actuellement en réflexion sur la mobilité de Genève-Sud, le moment est particulièrement opportun pour que la commune de Veyrier se manifeste auprès de l'OCT, afin que des solutions P+R efficaces soient développées dans la région. Cette résolution va dans le sens d'une motion déposée par le groupe PLR au Grand Conseil afin de rouvrir le

dossier des financements de P+R sur sol français. Le PLR accepte cette résolution avec la modification souhaitée.

Mme GAUTROT indique qu'après avoir entendu la représentante de l'OCT, l'espoir de trouver à court terme une solution positive pour l'agrandissement du parking P+R à la douane de Veyrier s'évanouit. Il convient de continuer à chercher des pistes pour réduire le trafic de transit à travers la commune, voire de travailler avec la commune voisine de Troinex. L'Etat doit aussi aider la commune à trouver des solutions plus rapidement. Les Vert'libéraux soutiennent donc la transformation du projet de motion en résolution, ainsi que son vote.

Mme BATARDON s'interroge sur un tel amendement et souhaite des explications.

Le président répond, qu'étant donné que la demande s'adresse maintenant à l'Etat, l'Etat doit collaborer avec la commune et non plus que la commune collabore avec l'Etat.

M. BARRO indique que la remarque de M. PAUTEX est correcte. Il craint que si la résolution est envoyée telle quelle aux services de l'Etat, cela sera un enterrement de première classe dans la mesure où l'OCT n'est pas le champion du dynamisme dans la recherche de solutions quand ce n'est pas dans ses vœux. Il faut absolument que cette résolution soit en collaboration avec les services de la commune et que la commune reste un donneur d'impulsion afin que cela ne finisse pas dans un tiroir. Il rappelle que les L1-L2 datent des années 1980/1985, donc il y a presque quarante ans. Il faut vraiment une impulsion dans cette résolution pour que les services de la commune gardent aussi le *leadership*. L'ayant pratiqué à titre professionnel, il exprime des doutes, mais soutient la modification car il convient de garder la main sur le dynamisme pour trouver des solutions à cet endroit.

Le rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement est accepté à l'unanimité – 24 oui.

Le président indique que l'amendement propose que la première invite devienne «qu'une étude de faisabilité soit menée en coopération avec les services de la commune pour l'agrandissement du P+R situé à la douane de Veyrier».

L'amendement est accepté par 23 oui et 1 abstention.

La résolution est acceptée par 23 oui et 1 non.

5. Concours pour un équipement mixte communal (locaux communaux associatifs et administratifs et surfaces d'activités et de logements destinés à la location) sis sur les parcelles n^{os} 2457, 2458, 4845 (prop. n°21.22) – Rapports de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale du 2 décembre 2021 et de la commission des finances, sécurité et administration du 7 décembre 2021.

M. BALDIN, en tant que rapporteur de la commission, indique que la présentation de Mme BARBEY a été appréciée, dont l'esquisse en couleurs a permis de visualiser aisément ce que pourra devenir ce périmètre. C'est à dire un quartier vivant avec des activités, du logement et des espaces communs à la fois publics et privés. En début de commission, certains commissaires pensaient avoir à discuter de l'affectation des différents espaces. Cependant, cette affectation avait déjà été discutée en commission lors de la précédente législature et le résultat constitue l'actuel programme du concours. Les espaces qui seront aménagés en lieu et place de l'actuelle salle communale seront aussi polyvalents que possible pour optimiser leur utilisation. Le groupe Socialiste-Vert.e.s est également sensible à l'utilité pour la commune de générer des rendements locatifs sur les surfaces qui accueilleront des activités et du logement. Ils aimeraient toutefois savoir s'il est prévu de réaliser une part de logements d'utilité publique. Cela étant dit, ils approuvent ce rapport et demandent le vote immédiat.

M. CHARLES remercie M. BALDIN pour son rapport qui résume bien les discussions. Il ajoute qu'une nouvelle salle du Conseil municipal est prévue. La date fatidique pour compter le nombre de personnes dans le futur Conseil municipal est le 30 juin 2024. Si le nombre est plus élevé que 12'000, il faudra prévoir deux places supplémentaires. La présentation de Mme BARBEY a effectivement été appréciée. Le groupe Veyrier-Ensemble approuve les deux rapports et vote positivement cette proposition.

Mme GAUTROT indique que les rapports des commissions sont très clairs sur ce sujet. Elle remercie les rapporteurs. Néanmoins, elle rappelle que les associations ne sont pas uniquement à la recherche de salles de réunion, mais aussi de locaux pour stocker des affaires et du matériel. Il est donc important de prévoir des espaces pour ces associations dans le cahier des charges du concours. Les Vert'libéraux acceptent les deux rapports et le projet de délibération.

Mme MAYE indique que le groupe PDC accepte le principe du concours pour un équipement mixte communal, ainsi que la proposition d'ouvrir un crédit de CHF 350'000 et demande le vote immédiat.

Mme CHERBULIEZ mentionne que tout a été dit. Le groupe PLR est content que ce nouveau projet vienne. Il y a eu beaucoup de propositions sur ces emplacements avec des projets sur plusieurs bâtiments. Elle mentionne quand même un «gâchis» d'argent, mais des idées sont ressorties de ces trois années d'étude de faisabilité. Elle pense que tout n'est pas perdu et se réjouit de voir le résultat de ce concours. Pour le surplus, il convient de faire confiance au Conseil administratif quant à l'affectation de ces surfaces. Des souhaits ont été émis en commissions et ont été entendus. La suite est dans les

mains du Conseil administratif. Ils acceptent ces deux rapports et voteront favorablement cet objet.

Mme DESARDOUIN approuve les deux rapports et demande le vote immédiat.

M. DUC précise que, lorsqu'un texte revient de commissions, il n'y a pas de vote immédiat. Le vote immédiat a lieu lorsque quelque chose est présenté en plénière et n'est pas renvoyé en commissions.

Le rapport de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale est accepté à l'unanimité – 24 oui.

Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 24 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

M. ROBERT, au nom du Conseil administratif, remercie pour le vote de ce soir. Il s'agit d'un projet qui tient à cœur du Conseil administratif. L'administration communale se réjouit également de pouvoir travailler sur un très beau projet. Le Conseil administratif reviendra d'ici quelques mois avec le résultat de concours afin de le concrétiser.

6. Propositions du Conseil administratif

a) Crédit complémentaire pour la mise en séparatif des collecteurs du hameau de Sierne (prop. n°21.23)

M. ROBERT rappelle, qu'en 2016, le Conseil municipal a voté deux crédits en lien avec les collecteurs du hameau de Sierne. Le premier à hauteur de CHF 2'100'000 pour la mise en séparatif des collecteurs, ainsi qu'une réfection de la chaussée et des aménagements du chemin de Sierne. Le deuxième pour redimensionner le collecteur d'eaux de pluie sur un tronçon de la route du Pas-de-l'Echelle pour un montant de CHF 415'000. Finalement, les travaux se sont chiffrés à CHF 2'743'373.45 au lieu des CHF 2'515'500 budgétés. La proposition explique les raisons ayant conduit à ce dépassement. Il convient de préciser, in fine, que la contribution de la commune s'avère moins élevée que prévue d'un peu plus de CHF 41'000. Afin de régulariser les comptes, le Conseil administratif demande d'accepter ce crédit complémentaire de CHF 228'373.45.

M. MÜLLER indique qu'il prend la parole pour ce crédit complémentaire, ainsi que pour le numéro 6c de l'ordre du jour sur les collecteurs privés, les deux objets étant assez semblables. Le groupe PDC est d'avis que les explications du Conseil administratif sur les deux objets sont exhaustives. En ce qui concerne les séparatifs des collecteurs de Sierne, les travaux sont achevés. Pour la réfection des collecteurs privés (prop. n°21.25,

point 6c), les coûts sont à charge soit des propriétaires eux-mêmes, soit du fonds FIA. Seuls CHF 15'000 seront à charge de la commune. Par conséquent, il ne semble pas raisonnable d'envoyer ces deux objets en commission des constructions et à celle des finances. C'est pourquoi ils proposent de voter l'entrée en matière et le vote immédiat, comme il s'agit de la première fois que cette proposition est étudiée par le Conseil et selon la remarque très judicieuse de M. DUC.

M. DUC indique que l'exposé du Conseil administratif est très clair. Le groupe PLR entre en matière et demande le vote immédiat.

Mme BESSAT indique qu'elle prend la parole pour le groupe Socialiste-Vert.e.s une seule fois. Pour l'ensemble des quatre propositions restantes, ils les acceptent et proposent le vote immédiat.

M. ZUFFEREY indique que les Vert'libéraux entrent en matière et demandent le vote immédiat.

M. KAPANCI indique que le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et demande le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 24 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

b) Crédits budgétaires supplémentaires 2021 (prop. n°21.24)

M. MARTIN indique que, comme chaque année, le Conseil administratif doit faire valider par le Conseil municipal les dépassements sur le budget de fonctionnement et faire voter les dépassements estimés de plus de 5% selon la loi sur l'administration des communes (LAC). Le montant total est de CHF 90'000, réparti sur sept dépassements entre CHF 1'000 et CHF 38'000. Il revient sur le troisième paragraphe qui mérite une explication concernant la demande de dépassement de CHF 7'500 pour les honoraires d'audit. En insérant CHF 19'000 TTC dans le budget 2021, le Conseil administratif s'est probablement trompé, en sous-estimant le montant à inscrire au budget 2021 notamment en tenant compte de la facturation 2020 de CHF 24'000 (HT). Pour calculer ce dépassement effectif, le Conseil administratif a pris en considération cette facture HT de 2020 multipliée par 107.7%, ce qui fait CHF 25'850 TTC, arrondis à CHF 26'000 TTC auquel un montant de CHF 500 de réserve a été ajouté, soit un total de CHF 26'500. Le montant de dépassement de CHF 7'500 est donc justifié. Pour les autres crédits, le

Conseil administratif reste à disposition pour d'éventuelles explications complémentaires.

M. MÜLLER indique que le groupe PDC a étudié avec attention l'exposé des motifs et est satisfait des explications données. De plus, ces budgets complémentaires doivent être votés encore cette année, ce qui ne laisse pas vraiment le temps de les envoyer en commission. C'est pourquoi le groupe PDC, sans grande surprise, propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. LUISIER mentionne que le groupe Veyrier-Ensemble prend acte de la demande de crédits budgétaires supplémentaires pour l'année 2021. À la lecture des différents postes concernés par ces dépassements, mis à part les cadeaux offerts aux nonagénaires et centenaires de la commune, dont le nombre a mal été anticipé car celui-ci est en augmentation et l'on ne peut que s'en réjouir, l'omission de la cotisation d'investissement destinée au CIDEDEC aurait dû, semble-t-il, attirer l'attention des membres lors de l'établissement du budget, ce qui aurait évité une sous-estimation. Dans l'ensemble, ces dépassements se justifient pleinement et obéissent à la loi sur l'administration des communes (LAC). Ils proposent donc l'entrée en matière et un vote immédiat.

M. DUC indique que le groupe PLR partage ce qui a été dit. Ils entrent en matière, demandent le vote immédiat et accepteront évidemment cette délibération.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 24 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

c) Réfection des collecteurs collectifs privés route de Veyrier 148 (prop. n°21.25)

M. ROBERT indique qu'il s'agit du même type de dossier que celui validé en mai 2021 par le Conseil municipal concernant le chemin des Bois. Ici, cela concerne une quinzaine d'habitations. À la suite de constatations de pollution des eaux, un contrôle caméra a montré qu'elles sont en très mauvais état et qu'il convient de les remplacer. Dans le cas d'espèce, la demande de crédit pour la réalisation des travaux se monte à CHF 815'800 TTC, soit environ CHF 314'000 à la charge des riverains, qui légalement doivent contribuer jusqu'à un montant maximum de CHF 25'000 par propriétaire. Le FIA prendra en charge les travaux à hauteur d'environ CHF 327'000. Il est relevé que les riverains veulent profiter de ces travaux pour resurfer l'intégralité du chemin et remplacer l'éclairage, cela pour CHF 160'000 à leur charge. Comme d'habitude, la

commune budgète une quinzaine de milliers de francs pour les petits travaux éventuels annexes qui seraient à sa charge.

M. KAPANCI indique que le groupe Veyrier-Ensemble a bien étudié la proposition du Conseil administratif concernant la réfection des collecteurs collectifs privés de la route de Veyrier 148. Après étude du plan financier, dont le total s'élève à CHF 815'800, ce montant étant pris en charge en totalité par la participation des riverains et par le FIA, sauf une réserve de CHF 15'000 à la charge de la commune pour d'éventuelles prestations complémentaires, ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

M. BARRO indique que le groupe PLR rejoint les propos de M. KAPANCI et informe que Mme BARRAS s'abstiendra pour ce vote.

Mme DESARDOUIN approuve la proposition et demande le vote immédiat.

M. CHARLES indique que le plan part du chemin des Bûcherons qui va jusqu'au chemin des Bois. Il suppose qu'il ne s'agit pas du bon plan.

M. ROBERT remercie M. CHARLES de cette intervention. Il a constaté qu'il s'agit effectivement du plan de la demande précédente. Il pense que cela ne change pas grand-chose à la compréhension du dossier.

L'entrée en matière est acceptée par 23 oui et 1 abstention.

Le vote immédiat est accepté par 23 oui et 1 abstention.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée par 23 oui et 1 abstention.

d) Pose de containers pour des vestiaires de foot provisoires à Veyrier-village (prop. n°21.27)

M. ROBERT indique que, comme les membres ont pu le comprendre à la lecture de la proposition, les locaux occupés par le FC Veyrier-Sports ne sont pas conformes en matière de sécurité, notamment concernant le risque incendie. Cette situation est particulièrement préoccupante concernant les vestiaires et les douches qui se situent dans la partie du fond du local, avec une absence de sortie de secours. De plus, ces installations sont fréquemment utilisées par des enfants. Le Conseil administratif se doit de prendre des mesures, notamment de condamner rapidement l'usage de ces vestiaires et douches. Il convient dès lors de mettre à disposition du club des douches et vestiaires provisoires et il est impératif de rester dans le périmètre proche du terrain de football, car il n'est pas envisageable de placer des vestiaires sur un site où les enfants doivent traverser une route pour se rendre sur le terrain. L'administration communale a évalué la pertinence de deux emplacements, soit l'ancien emplacement du terrain de basket dans le préau de l'école qui a déjà été utilisé par le passé à la suite d'un

incendie, celui de la parcelle 5209. Cette dernière solution a été abandonnée en raison des coûts à consentir (réalisation d'un enrobé, nécessité d'assurer l'alimentation en eau, de se brancher à des collecteurs et sur le réseau électrique). Il y aurait pour plus de CHF 100'000 de frais complémentaires pour l'installation, sans compter la remise en état. De plus, la mise en œuvre prendrait plus de temps et ne pourrait pas être assurée à l'interne de l'administration communale. Il convient d'offrir un environnement sécurisé à la reprise des entraînements et des matchs. L'utilisation d'une partie du préau ne se fait pas de gaieté de cœur et le Conseil administratif est conscient que la solution des containers n'est esthétiquement pas idéale et que le confort est relatif. Il s'agit toutefois d'un passage obligé pour ne pas perdre de temps et pour réhabiliter les locaux actuels aux normes et d'une manière pérenne. Au sujet de ces locaux, une décision de l'Office fédéral de la protection civile est attendue pour une désaffectation de ce poste de commandement. Dès que la décision sera obtenue, il sera possible d'aller de l'avant avec un projet de rénovation et de mise aux normes des locaux qui sera soumis au Conseil municipal. Le Conseil administratif propose ce soir une demande de crédit avec une location envisagée de deux ans. Il ne peut que déplorer que la réintégration des locaux à la suite de l'incendie de 2016 n'ait pas été concrétisée par la mise en place de mesures de sécurité ad hoc, mais cela ne doit pas durer plus longtemps. Personnellement, il pense qu'il s'agit d'un sujet assez délicat et complexe. Il ne verrait aucun inconvénient à ce que ce sujet soit traité en commission des constructions par exemple. Il précise que, même si le souhait est de fournir ces containers à la reprise des matchs et des entraînements au printemps 2022, il semble suffisamment tôt de se prononcer sur ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil municipal, soit le 1^{er} février 2022.

M. BERNHEIM indique que, compte tenu de l'importance du club et de ses activités, s'agissant pour le surplus d'enfants, de problèmes de vétusté et de questions de sécurité, le groupe PLR est favorable à cette proposition. Cependant, des questions sur l'emplacement des containers, les coûts y relatif (achat, location, etc.) se posent. Afin d'éviter de faire le débat en plénière, ils proposent de renvoyer le débat en commission des constructions tout en relevant qu'il faut le faire de toute urgence compte tenu de la problématique évoquée.

M. HUTZLI indique que le groupe PDC a pris connaissance de l'urgence de la proposition pour l'installation de containers pour des vestiaires de football provisoires, pour le terrain de Veyrier-village. Il ne faut pas prendre de risques en mettant en danger les utilisateurs quels qu'ils soient. Toutefois, ils souhaiteraient que cette proposition soit renvoyée en commission des constructions. En effet, la possibilité d'installer ces containers sur la parcelle 5209 pourrait être étudiée, en lieu et place de la surface de jeux des enfants de l'école de Grand-Salève. Le Conseil administratif dit que cette parcelle n'est pas équipée pour accueillir une construction, même provisoire. Alors il convient de faire un pas de plus et d'anticiper sur l'équipement de cette parcelle en canalisations, en électricité et en eaux. Cette dépense ne sera pas à perte. Cette parcelle sera, à plus ou moins long terme bâtie, donc l'équipement sera un investissement pour le futur. Ils acceptent l'entrée en matière et proposent son renvoi en commission des constructions.

M. ZUFFEREY indique que la pose des containers permettra la sécurisation d'équipements sportifs utilisés par les communiens et répondra à une demande très urgente. Les Vert'libéraux entrent en matière ainsi qu'au renvoi à la commission des constructions.

M. JOUSSON indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de l'exposé des motifs et concède volontiers l'urgence de cette situation présentant des risques pour les jeunes footballeuses et footballeurs du Veyrier-Sports, ainsi que des autres clubs. Néanmoins, plusieurs questions les ont interpellés sur le choix de l'emplacement pour ces vestiaires provisoires situé, pour une durée de deux ans, dans le préau de l'école. Quelle garantie existe-t-il que la Protection civile déclassé son abri ? Quelle position prendra le DIP lors de la demande d'autorisation sur la diminution de surface de son préau alors que la loi exige 6 m² par élève, soit environ 2'000 m² pour les 16 classes ? Quelle est la viabilité de transformer ces abris avec une nouvelle sortie de secours débouchant au beau milieu du préau ? Ces quelques questions et d'autres les ont amenés à penser que le lieu de ces vestiaires provisoires et définitifs n'était pas optimal. Afin de pouvoir débattre d'un meilleur emplacement, ils demandent le renvoi de cette proposition à la commission des constructions. À plus long terme, la parcelle 5209, pour laquelle deux motions ont déjà été déposées, ne serait-elle pas plus appropriée à recevoir ces locaux ? La dernière motion de Veyrier-Ensemble avait reçu pour réponse du Conseil administratif la réalisation d'un bâtiment de six étages avec un centre thermal de grand luxe. Ne serait-il pas temps d'avoir pour ce lieu un projet réaliste et d'équipements publics ? Par exemple, un complément d'école pour absorber la densification de la zone 5 et des potentiels développements de la couronne villageoise déjà située en zone constructible. Un vrai projet de vestiaire pour le Veyrier-Sports et pourquoi pas une buvette digne de ce nom. Bref, seul un vrai débat en commission des constructions pourra apporter ces réponses. La seconde interrogation concerne les coûts de cette éventuelle transformation des locaux de Protection civile. Pour cela, il n'y a aucune indication et une discussion en commission des finances semble opportune pour évaluer le bien-fondé d'un investissement qui sera sans nul doute important pour un résultat discutable. Pour cette raison, ils souhaitent également un renvoi à la commission des finances. Ils concèdent volontiers l'urgence de cette problématique. Néanmoins, il est illusoire de penser terminer cet aménagement pour fin février alors qu'une demande d'autorisation doit être déposée, que le département des constructions ne traite à peu près rien entre le 20 décembre et le 10 janvier et que le délai pour une APA est de deux mois, pour autant qu'il n'y ait aucune demande de complément. Ne pas confondre vitesse et précipitation, renvoyer cette proposition dans les deux commissions pour trouver la meilleure solution paraît la voie la plus raisonnable.

Mme BESSAT indique que son groupe avait demandé le vote immédiat. Finalement, ils se rallient à la majorité et demandent le renvoi en commission des constructions.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

Le renvoi en commission des constructions est accepté à l'unanimité – 24 oui.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est accepté par 16 oui et 8 non.

7. Propositions des Conseillers municipaux

a) Sécurisation du chemin Jules-Edouard-Gottret (20 km/h) – projet de motion

M. HUTZLI indique qu'il ne va pas revenir en détail sur les termes de la motion reçue, ni sur l'historique du chemin Jules-Edouard-Gottret. Toutefois, le projet de zone de rencontre remonte à 2002 et figure au PDCOM 2007. En 2019, un crédit important a fini par être voté, afin de finaliser cette zone qui comporte tout le centre du village. Une signalisation adéquate et des marquages aux sols étaient prévus. Localement, des bacs à fleurs devaient être installés, afin de réguler le trafic et le stationnement et sécuriser les piétons nombreux sur ce chemin. À ce jour, les travaux ont été effectués, mais ne donnent absolument pas satisfaction. Si rien n'avait été fait, cela serait probablement la même chose. La zone comprise de la place de l'Église jusqu'au chemin de Sous-Balme est signalée 20 km/h, mais ressemble plus à une autoroute qu'à une zone de rencontre. Par endroit, elle est encore plus dangereuse qu'avant, avec une bande cyclable à contresens. Il rappelle qu'au sens de la loi, les règles concernant les zones de rencontre se retrouvent à l'article 22 de l'ordonnance fédérale sur la signalisation. Le signal 2.59.5 désigne les routes situées dans les quartiers résidentiels ou commerciaux, sur lesquelles les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules, peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Ils bénéficient de la priorité, mais ne doivent toutefois pas gêner inutilement les véhicules. La vitesse maximale est fixée à 20 km/h. Ce qui veut dire que les enfants peuvent jouer sur la chaussée. À l'heure actuelle, cela serait du suicide. Il serait également souhaitable, par la même occasion, de régler le trafic et cette interdiction de tourner à droite, au débouché de la place de l'Église en direction de la douane, qui est régulièrement bafouée et de mettre en sens unique le tronçon de la place de l'Église, compris entre la route du Pas-de-l'Échelle et la place de l'Église. Cette motion est soutenue par tous les groupes politiques et le groupe PDC propose son renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement pour étude.

Mme MATTHEY mentionne que les membres du groupe PLR sont d'avis différents. Certains aimeraient que le sens du trafic de la route du Pas-de-l'Échelle à la place de l'Église soit modifié en priorité et que la fin des travaux du chemin de Sous-Balme soit attendue pour faire une nouvelle évaluation du trafic routier du chemin Jules-Edouard-Gottret. D'autres ne voudraient pas que cela crée un précédent et que les Veyrites demandent la mise en «zone de rencontre» de tronçons de chemins devant chez eux, dans la zone villas. Tous les membres sont interpellés par la piste cyclable en contresens qui présente des zones dangereuses. Pour ces raisons, ils demandent le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement.

M. HUTZLI indique qu'il n'a pas compris l'intervention de Mme MATTHEY. Les zones de rencontre ont été votées. Il ne voit pas le rapport avec le fait que chacun veuille en mettre devant son chemin.

Mme DESARDOUIN se rallie à cette motion et demande le renvoi à la commission appropriée.

M. MARTIN rappelle qu'il avait été indiqué, dans les communications du Conseil administratif, qu'une lettre avait été reçue des habitants du chemin Jules-Edouard-Gottret. Une rencontre sur place a eu lieu avec le prestataire de services de la commune. Des aménagements complémentaires, tels que des coussins berlinois ou du marquage supplémentaire au sol, voire quelques bacs à fleurs, ont été discutés à cette occasion. Il rappelle que, suite à la mise en place d'une zone de rencontre, il y a une période de test de 12 mois afin de voir si les éléments mis en place sont adaptés. Il faut donc réfléchir à l'aménagement du chemin Jules-Edouard-Gottret en tenant compte de cet élément, ainsi que des travaux en cours au chemin de Sous-Balme.

M. PAUTEX partage bien entendu les propos de Mme MATTHEY. À titre personnel, il doute de la justesse de cette motion. Des travaux ont été entrepris afin de mettre le chemin Jules-Edouard-Gottret en zone 20 km/h. Entre temps, des travaux importants ont débuté dans le secteur, ce qui a forcément un impact sur les chemins alentours. Était-il vraiment indispensable de faire une motion maintenant ? Il aurait été préférable, à son sens, d'attendre un retour à la normale du trafic avant de revenir avec cette motion.

M. HUTZLI répond que les travaux actuels n'ont pas une grande importance sur le chemin Jules-Edouard-Gottret. Aucune sécurité n'est assurée. La zone de rencontre autorise les enfants à jouer sur la chaussée. À l'heure actuelle, ce n'est pas possible. Des aménagements sécuritaires sont demandés pour les vestiaires du foot, il faut donc aussi en faire pour les habitants du chemin Jules-Edouard-Gottret, car cela devient dangereux. En outre, une bande cyclable en contresens a été mise dans un virage gauche-droite. Cet élément a été mal pensé. Des éléments sont manquants sur ce chemin pour le sécuriser. Certains endroits dans le village ont des potelets ou un resserrement de circulation. Le chemin Jules-Edouard-Gottret est une ligne droite avec un virage gauche-droite et une réaccélération jusqu'à la croix. La plupart des gens ne respectent pas ce 20 km/h et l'application de la zone de rencontre est totalement impossible.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

Le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement est accepté à l'unanimité – 24 oui.

b) Veyrier s'engage dans la transition énergétique et exploite son potentiel solaire photovoltaïque avec SIG éco-21 – projet de motion

M. BALDIN indique que les années COVID passent, malheureusement aussi pour le climat. 2030, c'est dans 8 ans. Il convient d'agir maintenant afin d'obtenir les premiers résultats pendant cette législature. Par cette motion, qui s'inscrit dans le prolongement

de la motion "Veyrier commune promouvant l'efficacité énergétique", le groupe Socialiste-Vert.e.s veut aller un peu plus loin et mettre la transition énergétique au cœur du débat politique communal. En votant cette motion, ils souhaitent équiper la commune et sa représentation politique d'une vision complète de l'efficacité énergétique à Veyrier en vue de faire les meilleurs choix. Aujourd'hui, le KWH photovoltaïque coûte entre 7 et 8 centimes à produire sur 25 ans, et peut être revendu entre 25 et 50 centimes. En renvoyant cette motion en commission, cela donne les moyens de passer en revue l'ensemble des nouvelles solutions de financement et de mutualisation pour une exploitation rapide et rentable de l'ensemble du potentiel solaire des bâtiments communaux.

M. MÜLLER indique que le groupe PDC a étudié avec attention cette motion, surtout qu'il s'agit, si sa mémoire est bonne, de la première motion d'importance du groupe Socialiste-Vert.e.s. Il est vrai que certains points de cette motion reprennent des projets que le Conseil administratif a déjà initiés, comme la Cité de l'énergie et SIG éco-21, mais ceci ne remet pas fondamentalement en cause la valeur de cette motion. L'article 33 lettre b du règlement du Conseil municipal de la commune demande au Conseil administratif, «de s'exécuter dans un délai de 4 mois et d'en informer notre Conseil». Ils s'inquiètent un peu des conséquences de l'application de cette motion sur le personnel communal, en termes de temps à y consacrer ainsi que sur les finances communales. C'est pourquoi ils proposent l'entrée en matière et, si elle est acceptée, ils proposeront un amendement à cette motion.

Mme DESARDOUIN mentionne que l'exposé des motifs de la motion est explicite. La motion a tout son sens. La plupart sont conscients que le temps presse. Moins de discours, plus d'action. L'envoi de cette motion en commission est le meilleur moyen de permettre à chacun d'amener sa pierre à l'édifice d'une façon démocratique pour aller à l'essentiel.

Mme TAGLIABUE informe que le Conseil administratif a signé, il y a quelques temps, un contrat pour le programme SIG éco-21. En outre, il a reçu plusieurs personnes des SIG pour lancer, le printemps prochain, une information publique pour sensibiliser les habitants à l'importance de mettre des panneaux photovoltaïques sur leur toiture, sur l'importance de changer les chaudières vétustes à mazout en pompe à chaleur et d'équiper leur habitat de bornes électriques. L'idée est d'accompagner les habitants avec des appels d'offres groupés, aidés par un bureau d'ingénieur mandaté par la commune. Tout le projet de la Cité de l'énergie est en route. Le Conseil administratif n'est pas inactif en termes de transition énergétique et pourra informer les membres du Conseil municipal de façon plus précise en commission de tout ce qui est mis en place déjà aujourd'hui. De nombreuses actions ont déjà été lancées.

M. JOUSSON indique que les cinq premières invites concernent le label éco-21, dont Mme TAGLIABUE vient de parler, et les deux invites suivantes concernent une information qui devrait être donnée aux habitants. Le groupe Veyrier-Ensemble est tout à fait favorable à cette motion, mais ne pense pas qu'il soit nécessaire de la renvoyer en commission pour en discuter. Il convient de faire confiance au Conseil administratif pour

aller de l'avant et poursuivre le dialogue qu'il a avec les SIG. Ils demandent le renvoi au Conseil administratif directement.

M. DUC indique que le groupe PLR partage l'avis de Veyrier-Ensemble et propose également le renvoi au Conseil administratif. Il demande à M. MÜLLER quand l'amendement sera proposé.

M. MÜLLER répond qu'il est plus logique de voter d'abord l'entrée en matière avant de proposer l'amendement. Si l'entrée en matière est refusée, l'amendement ne sera pas proposé.

M. ZUFFEREY mentionne que les Vert'libéraux entrent en matière et proposent également le renvoi au Conseil administratif.

Mme BESSAT trouve dommage de ne pas aller au moins une fois en commission pour pouvoir échanger entre ce qui est fait par le Conseil administratif et ce que la motion propose. Elle trouve intéressant d'avoir au moins un débat avant de renvoyer au Conseil administratif.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

M. MÜLLER indique que le groupe PDC propose l'amendement suivant comme nouveau point 8 de la motion. Le but de celui-ci est que le Conseil administratif, et surtout le Conseil municipal, restent maîtres des différents projets, délais et coûts qui découleraient de cette motion. L'amendement est le suivant : «Avant d'entreprendre concrètement les démarches précitées et dans le délai fixé par l'article 33 lettre b de notre règlement, le Conseil administratif informera le Conseil municipal des coûts financiers et du temps de travail du personnel communal prévu pour mettre en œuvre la présente motion, et il établira également un calendrier des différentes actions à entreprendre. Il se réserve le droit de venir par-devant le Conseil municipal pour valider les différentes actions, surtout au niveau des crédits nécessaires/postes supplémentaires/engagement d'éventuels mandataires.»

M. ROBERT répond que le Conseil administratif ne peut que s'opposer fortement à cet amendement. Il n'est pas envisageable que le Conseil administratif revienne vers le Conseil municipal chaque fois qu'un pas en avant est fait en matière de transition énergétique, de réflexion sur un sujet, d'installation de nouvelles bornes, etc. Cela ne ferait que prolonger les choses. Tous les membres ont été d'accord de voter l'obtention du label Cité de l'énergie, label qui prévoit un bilan énergétique et pleins d'autres choses. Il s'agit simplement de museler l'administration communale et finalement cet amendement va à l'encontre même des buts recherchés, à savoir mettre rapidement en place les mesures nécessaires pour cette transition énergétique.

Mme BESSAT indique que son groupe refusera cet amendement. Elle trouve cela ambivalent, car d'un côté il est demandé de ne pas aller en commission et de renvoyer la motion au Conseil administratif et de l'autre côté il est demandé des comptes détaillés qui font perdre du temps au Conseil administratif. Elle trouve cela absurde.

L'amendement est refusé par 21 non, 1 oui et 2 abstentions.

Mme TAGLIABUE pense qu'il est plus judicieux de renvoyer la motion en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale plutôt qu'en commission d'aménagement du territoire et environnement.

Le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement est refusé par 21 non et 3 abstentions.

Mme BESSAT propose le renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

Le renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale est refusé par 17 non et 7 oui.

Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité – 24 oui.

8. Questions et divers

M. ZUFFEREY a une question adressée à M. ROBERT. Au 1^{er} janvier 2022, la Ville de Lausanne va recycler les briques de lait, de crème, de soupe ou encore de thé glacé avec des containers dédiés, ces déchets pouvant avoir une certaine importance, en particulier pour les familles. Il demande si cette filière de recyclage est prévue dans la future déchetterie et, si non, il demande si cela est envisageable, ce qui serait une première pour le canton de Genève.

M. ROBERT répond que cela n'est pas prévu. Étant donné que la proposition est faite, le Conseil administratif y réfléchira. Il s'agit d'une filière supplémentaire qui entraîne des surcoûts. Il convient de se renseigner auprès de Transvoirie.

M. BERNHEIM revient sur le point 7b de l'ordre du jour et la motion sur la «transition énergétique». À titre personnel, il se questionne sur l'outil utilisé, sachant qu'il y a de nombreuses démarches entamées à Veyrier depuis des années et en cours, initiées, entre autres, par le Conseil administratif. Il voit un intérêt de plus (mieux ?) communiquer ce qui est entrepris aux habitants et comment le faire au mieux plutôt que d'utiliser une motion en pensant au temps qu'elle va monopoliser pour les employés communaux, énergie qui ne sera pas mise ailleurs ? Par exemple, pourquoi ne pas soulever la question dans les divers ? Ceci lui semble une piste, d'autres méritent d'être creusées. Selon le règlement du Conseil municipal, l'art. 33 prévoit qu'«une motion charge le Conseil administratif de déposer un projet de délibération». Dans cette motion, même s'il fait partie de l'un des groupes qui l'a soutenue, il est question d'électrification, d'efficacité énergétique, de hiérarchiser les potentiels de performance, de prémunir contre la pénurie de courant, etc. Tous ces sujets sont au cœur des débats en permanence et depuis des années. Pour mémoire «récente», il rappelle le rapport

présenté par le Conseil administratif il y a un mois sur les performances énergétiques des bâtiments et les réflexions en cours pour leurs mises aux normes et l'identification de potentiels d'économies. Le Conseil municipal est soumis, entre autres, à la directive de l'OCE du 9 avril 2021 avec obligation d'audits énergétiques et prises de mesures. Il passe les réflexions qui sont systématiquement faites lors de nouvelles constructions. Il indique qu'un bon travail est fait depuis des années, que ce soit par les élus (Conseil administratif, Conseil municipal) mais aussi par les employés communaux. Il n'est pas possible d'agir seul et nos compétences sont limitées. Alors comment mieux communiquer ? Comment expliquer aux habitants de Veyrier les conséquences pour eux d'initiatives cantonales ou de décisions fédérales ? Comment soutenir le Conseil administratif et les employés de la commune dans leur mission, leurs journées ne faisant que 24 heures. Pour la pénurie d'énergie, il est possible de remercier, entre autres, M. PARMELIN, d'avoir résilié l'accord-cadre avec l'UE (conséquence sur l'approvisionnement en énergie pour la Suisse. Il passe les autres questions liées à la recherche et aux taxes). Il convient aussi de remercier le MCG et l'UDC d'avoir, il cite le temps du 8 mai 2014 «mis son énergie pour faire voter les Genevois contre le cofinancement des P+R en France voisine», vote du 19 mai 2014. Veyrier en est l'une des communes directement et particulièrement touchée. Le Conseil administratif de l'époque le rappelait, comme aujourd'hui encore, et pas seulement dans le cadre des Grands Esserts. Pour beaucoup de sujets, les Conseillers municipaux sortent des compétences qui leur sont octroyées en tant qu'élus municipaux. Alors, il convient de poursuivre la réflexion sur ces thèmes et de communiquer autour d'eux sur les sujets traités et enjeux pour la commune de votes cantonaux ou fédéraux.

M. ZANICOLI indique que Veyrier-Ensemble prend acte du résultat de la votation du 28 novembre. Néanmoins, ils souhaitent partager quelques observations. Les référendaires ont utilisé tous les moyens pour créer un sentiment de peur auprès de la population et désavouer le Conseil municipal et le Conseil administratif. Malgré les réponses précises qui leur ont été données par l'Etat, par les Conseillers municipaux et par le Conseil administratif, ils se sont entêtés à marteler de fausses informations et faire en sorte que le PLQ des Cirses, voté à la quasi-unanimité par le Conseil municipal, soit refusé par la population. Afin de faire la Une des journaux, un recours a été déposé contre la Fondation immobilière de la ville de Veyrier et le Comité de soutien, accusant le Conseil administratif d'utiliser ces deux instances pour faire campagne et soupçonnant même celui-ci de les financer. La Chambre constitutionnelle a balayé cette accusation, ce qui a déstabilisé le recourant et l'a poussé à retirer son recours par peur de perdre la face publiquement. Néanmoins le mal était fait. En gros titre, la Tribune de Genève affichait «À Veyrier on se moque des référendaires», propos tenus par le président du Comité référendaire en date du 22 novembre. Ces propos ont semé le doute parmi ceux qui ne connaissaient pas bien le sujet. Il est également possible de se questionner sur le devoir de partialité de ce média, qui a clairement privilégié les référendaires au détriment de la FIVV, du Comité de soutien et de la commune. D'ailleurs, l'avocat du recourant a été très clair dans le dernier article paru dans la Tribune de Genève concernant le retrait du recours en disant : «que le but était atteint». Ils éprouvent également une profonde tristesse en lien avec certains arguments avancés par le Comité référendaire. Lorsque son président se permet de dire dans une séance publique que les nouveaux habitants de la zone villas s'intègrent mieux que ceux des immeubles, ils perçoivent les enjeux

que celui-ci n'ose pas avancer clairement. Là où le Conseil municipal et le Conseil administratif ont défendu les intérêts des communiens en général, de son côté le Comité référendaire a assuré le bien-être individuel. Enfin, ils tiennent à rappeler que les référendaires auraient dû initier le combat contre le quartier des Grands Esserts il y a 10 ans, car c'est bien de ce combat dont il s'agit en réalité. Il est regrettable qu'une courte majorité de votants balaie d'un revers de la main le travail de plusieurs années de collaboration fructueuse entre l'État et la commune. Ils mettront cependant tout en œuvre, afin que ce futur quartier réponde aux exigences de la population. Ils remercient les membres de leur attention.

M. TREYVAUD indique qu'une communière l'a interpellé sur le fait que la route du Stand-de-Veyrier est fréquemment le fait de dépassements à pleine vitesse de la part de conducteurs sportifs sur ce tronçon qui est droit, sans signalisation, sans feux, sans radar ou autres ralentisseurs. Il demande s'il était possible de mettre en place un radar afin de protéger les différents utilisateurs de cette route et ainsi éviter un accident grave dans les semaines ou les mois à venir. Il tient à préciser qu'il a été personnellement plusieurs fois témoin de dépassements qui pourraient être qualifiés de «sportifs».

M. HUTZLI souhaite revenir sur la votation du 28 novembre. Il remercie le Conseil administratif de son intervention. Le 28 novembre, les urnes ont donné raison aux référendaires sur le dossier du PLQ des Cirses. Ces derniers ont peut-être gagné, mais en fin de compte, tout le monde a perdu. En effet, les premiers travaux vont tout de même débiter le printemps prochain et vont durer maintenant beaucoup plus longtemps que prévu, avec tous les inconvénients soulevés par les référendaires qui vont avec (bruit, camions, poussières, mobilité, etc.) car, quoiqu'il arrive, les Grands Esserts se feront, mais au lieu de se faire sur 5 ou 10 ans, cela s'étalera sur 15 ou 20 ans et avec toujours les mêmes nuisances, pour les habitants du plateau et pour les futurs habitants des Grands Esserts. Il a été reproché de ne pas avoir une vue d'ensemble ou d'anticiper les problèmes financiers que pourrait amener le projet des Grands Esserts, sur les budgets futurs de la commune. Non seulement, il va falloir payer la facture due à la campagne, les avocats qui ont défendu la FIVV, le Comité de soutien, ainsi que le Conseil administratif, frais que l'on se serait volontiers passé. Maintenant, il va falloir associer tous les représentants des associations, ainsi que la population, à travers une ou plusieurs rencontres citoyennes. Il va bientôt falloir louer l'Arena pour en discuter. Il pense personnellement que cela va devenir une véritable usine à gaz, car chacun ne verra que devant chez lui et non avec une vue d'ensemble. Il faudra aussi investir plus de CHF 1,4 million dans l'achat de containers, afin de pouvoir accueillir les premiers nouveaux élèves des Grands Esserts, ainsi que ceux de la zone villas. La décision est tombée et sera respectée. Maintenant, il va falloir se calmer, essayer de réfléchir positivement avec l'esprit serein. Le groupe PDC continuera de soutenir le Conseil administratif et de travailler pour que les Grands Esserts s'intègrent le mieux possible dans le paysage communal.

Mme DESARDOUIN rappelle, qu'à l'époque où le Champ des possibles avait été mis sur pied, il s'agissait d'une période pandémique et tout le monde était content de cet événement. Elle rappelle qu'il y a eu un dépassement de budget. Elle demande si le

Champ des possibles sera éphémère ou s'il se poursuivra l'année prochaine. En outre, elle demande ce que sont devenus les matériaux utilisés.

Mme TAGLIABUE répond qu'une édition du Champ des possibles ne se fera pas en 2022. Cependant, la commune est en réflexion sur une éventuelle édition en 2023 sous une forme qui sera différente car elle ne se fera pas au même endroit. S'agissant des infrastructures, certaines ont été louées, d'autres étaient éphémères et d'autres ont été achetées par la commune. La commune a racheté l'infrastructure qui incluait les tables, les chaises et les arceaux avec des parties ombragées. Cela a donc fait partie du budget des Champs des possibles et appartient aujourd'hui à la commune. La roulotte équipée pour faire un bar a également été achetée et pourra être utilisée pour d'autres manifestations. Concernant le dépassement de budget, elle souligne que la commune se retrouve avec un budget positif. Une augmentation des charges a été liée à des frais complémentaires, pour certains liés à la Covid, mais *in fine* le budget s'est avéré positif avec les rentrées de la buvette et des spectacles. Certainement, la commune reviendra vers le Conseil municipal avec une proposition d'une deuxième édition du Champ des possibles sous une autre forme.

M. CHARLES indique qu'il a reçu une question d'un citoyen de Veyrier habitant aux Tournettes. Il indique que le candélabre au portail Tournettes, situé entre la commune et la régie, clignote. La régie dit que ce n'est pas chez elle. Il convient de voir qui en est propriétaire.

M. BARRO a une remarque en qualité de membre du Comité de soutien des Cirses à la suite des propos de M. HUTZLI. Le Comité de soutien n'a bien entendu pas demandé la participation des frais d'avocat à la commune de Veyrier puisque le Comité de soutien est totalement indépendant des autorités communales. Les frais générés par le recours seront donc assumés par le Comité. S'agissant des propositions qui ont été faites, le Conseil municipal a toute liberté et tout pouvoir d'initiative pour poursuivre la mise en place et la terminaison de la planification des Cirses. Il pense que la feuille de route qui a été proposée par M. HODGERS et relayée par M. MARTIN est tout à fait acceptable. Cela transpose le problème à l'endroit où il doit être, puisque l'initiative d'un PLQ est une compétence du Conseil d'Etat et en particulier du Département du territoire. Il s'agit d'une chance que les référendaires ont de se comporter de manière responsable et de saisir l'occasion qui leur est donnée d'aller dans le sens d'une résolution du problème, car aujourd'hui, et comme l'a dit M. HUTZLI, tout le monde a perdu. Aujourd'hui, la commune a la chance d'avoir, pour le début de l'année prochaine, une transposition de la problématique veyrite sur un terrain légèrement déplacé géographiquement. Il faudra voir si les référendaires sont conscients des responsabilités qu'ils doivent prendre par rapport à la finalisation de ce projet des Grands Esserts. En 2012, il fallait faire un référendum contre le déclassement et pas contre le PLQ puisque la planification en 2012 a été lancée et tout ce qui a été fait jusqu'à présent ont été des manœuvres dilatoires pour empêcher sa réalisation et donc contribuer, de son point de vue, à un appauvrissement de la qualité de ce projet. Le travail fourni était pour tenter d'éviter cet appauvrissement et travailler à la qualité et à la réussite afin que ce quartier soit vivant et réussi. Il se réjouit de voir les résultats du mois de janvier et la feuille de route finale

qui sera certainement annoncée par le Conseil d'Etat et par le Conseil administratif de la commune.

La séance est levée à 21h45.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

Le secrétaire
du Conseil municipal

Yves Monnat

Le président
du Conseil municipal

Bernard Pinget